



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 28
Réunion du 15 Mars 2022

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Jean-Paul DELALANDE, Marc BENINCASE, Gérard AUDEL.

Excusé(s) : MM. Romain SENESI, Denis RICCI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 - SAISON 2021/2022

FINALE :

La finale se déroulera le 26/03/2022 à partir de 14h au complexe sportif HAIRABEDIAN.

Organisation :

- 16 équipes participeront à cette finale comme suit :
- 4 matches de 15 minutes par équipe :
- 2 poules de 8 équipes pour les 3 premiers matches
- 1 poule unique pour le 4ème match
- Rencontres « vainqueur contre vainqueur » et « perdant contre perdant »
- Chaque rencontre sera précédée d'une série de tirs au but.
- En cas d'égalité à l'issue d'une rencontre, l'équipe victorieuse de la série de tirs aux buts qui l'aura précédée sera considérée « vainqueur » uniquement dans le but de déterminer le match suivant.
- Les 3 premiers seront récompensés par une Coupe pour l'équipe et une médaille à chaque joueur et éducateur.

Le tirage au sort des deux poules a été effectué le **lundi 07 mars** au District en présence de l'ensemble des clubs soit en présentiel soit en visio :

POULE 1: ESSNN 1, USRVN, ASCCF 2, ESCR 1, ST LAURENT, US PEGOMAS, RC GRASSE 1, GJF O ANTIBES JLP 1.

Ordre des premières rencontres :

14H	USRVN	-	ESSNN 1
14H	AS CCF 2	-	ST LAURENT
14H	ESCR 1	-	US PEGOMAS
14H	RC GRASSE 1	-	GJO ANTIBES JLP 1

POULE 2 : AS MONACO 1, CAVIGAL 1, OGC NICE, FC MOUGINS 1, US VALBONNE, AS CANNES 1, GIF LEVENS, AS CCF 1.

Ordre des premières rencontres :

14H30	AS MONACO 1	-	CAVIGAL 1
14H30	OGC NICE	-	FC MOUGINS 1
14H30	US VALBONNE	-	AS CANNES 1
14H30	GJF LEVENS	-	ASCCF 1

Les clubs sont priés de se présenter sur le site **1 HEURE avant le début de leurs rencontres.**

Le règlement et le détail de l'organisation seront envoyé à tous les clubs finalistes.

RAPPEL

FESTIVAL U13 FEMININ

Le 1^{er} tour du FESTIVAL U13 FEMININ se déroulera le 19 MARS 2022 sur le terrain de LA FONTONNE.

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2). Prévoir aussi des ballons et des chasubles de couleurs différentes. Présence indispensable du référent COVID du club support du site. Respect du protocole sanitaire, sauf suspension des mesures gouvernementales.

16 équipes engagées, 8 qualifiés pour la finale départementale du 02 Avril 2022 sur les terrains HAIRABEDIAN.

Ce plateau se composera de 4 poules de 4.

Compositions des poules :

POULE A : RC GRASSE, AS CANNES, AS MONACO FF, AS CAGNES LE CROS.

POULE B : FC MOUGINS, AS FONTONNE, GF USCVL, US MANDELIEU.

POULE C : OGCN, FC CARROS, JS JUAN LES PINS, ESNN.

POULE D : ES CR, STADE LAURENTIN, CAVIGAL, US VALBONNE.

La poule A débutera ses rencontres à 14h00, la poule B débutera à 14H20, la poule C à 16H00 et la poule D à 16H20

Les clubs sont priés de se présenter sur le site **1 HEURE avant le début de leurs rencontres.**

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Jean Paul DELALANDE